

Un recours aux services à la personne parmi les plus faibles de France métropolitaine

Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur • n° 153 • Février 2026



En 2019, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 241 600 ménages ont recours aux services à la personne, soit 10,6 % de l'ensemble des ménages. La propension à recourir à ces services augmente avec l'âge et le niveau de vie.

La région figure parmi celles de France métropolitaine les moins consommatrices de services à la personne. Le recours y est stable depuis 2013. Il est le plus fréquent en Vaucluse.

D'ici à 2050, le nombre de ménages utilisateurs de services à la personne augmenterait de 25 %, principalement sous l'effet du vieillissement de la population. Cette hausse serait plus marquée dans les Hautes-Alpes, le Var et les Alpes-de-Haute-Provence.

Les services à la personne regroupent un ensemble d'activités réalisées au domicile des particuliers afin de répondre à certains de leurs besoins quotidiens ► **méthode**. Ces services permettent notamment un accompagnement des personnes âgées, dépendantes ou en situation de handicap. Ils incluent également l'aide à la vie quotidienne (ménage, petits travaux, etc.) ainsi que la garde d'enfants. L'offre de ces services est directe lorsque le consommateur est lui-même l'employeur, ou indirecte s'il fait appel à une structure employeuse. En 2019, 4,4 % des salariés de Provence-Alpes-Côte d'Azur exercent une activité de services à la personne [Durieux, Sanzeri, 2024]. La demande en services à la personne s'inscrit dans un contexte marqué notamment par le vieillissement de la population et la hausse du taux

d'emploi des femmes. Les besoins des personnes âgées ou dépendantes et ceux des familles alimentent une demande également soutenue par des politiques publiques spécifiquement dédiées (crédits d'impôt, aides financières, etc.).

En 2019, le taux de recours des ménages aux services à la personne est de 10,6 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur, soit 241 600 ménages qui ont déclaré des dépenses dans ces services. La demande en services à la personne est en partie déterminée par les caractéristiques des ménages qui y recourent, notamment le **niveau de vie**, l'âge et le mode de cohabitation. Le niveau de l'offre locale de services collectifs (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, d'accueil de jeunes enfants, etc.) peut également avoir une influence sur la demande de services à la personne.

Le recours est plus fréquent pour les ménages les plus aisés et les plus âgés

Le taux de recours augmente fortement avec le niveau de vie des ménages. Il est de 2 % pour les plus modestes, dont le niveau de vie est inférieur à 11 700 euros par an (premier **décile** des niveaux de vie des ménages de France de province), et s'élève à 31 % pour les ménages les plus aisés, ayant un niveau de vie supérieur à 36 900 euros (neuvième décile) ► **figure 1**. Les ménages les plus modestes auraient principalement recours aux services à la personne pour satisfaire les besoins les plus essentiels, comme l'aide liée à une perte d'autonomie ou au handicap. Les ménages les plus aisés les utiliseront à la fois pour ces besoins mais aussi pour

► 1. Taux de recours des ménages aux services à la personne selon le niveau de vie et l'âge du référent du ménage

Niveau de vie	Moins de 35 ans	De 35 à 49 ans	De 50 à 64 ans	De 65 à 79 ans	80 ans ou plus	en %
						Ensemble
36 900 euros ou plus	14,4	31,3	24,4	33,7	55,6	31,2
De 30 000 euros à moins de 36 900 euros	6,1	15,1	9,8	18,6	43,9	17
De 26 300 euros à moins de 30 000 euros	3,4	9,2	6,5	12,6	35,9	11,8
De 23 600 euros à moins de 26 300 euros	2,2	6,3	5	9,1	32	9,1
De 21 300 euros à moins de 23 600 euros	1,6	4,6	3,8	7,4	29,7	7,5
De 19 300 euros à moins de 21 300 euros	1,3	3,3	3,2	6,6	27	6,4
De 17 200 euros à moins de 19 300 euros	1,2	2,7	2,7	6	25,3	5,9
De 14 700 euros à moins de 17 200 euros	1,2	2,3	2,9	6,1	25,5	6,1
De 11 700 euros à moins de 14 700 euros	1,0	1,8	2,3	5,1	20,2	4,9
Moins de 11 700 euros	0,5	1,2	1,5	3,3	13,4	2,3
Ensemble	2,4	7,6	7,3	12,1	31,8	10,6

Note : Les modalités correspondent aux déciles de niveaux de vie des ménages de France de province.

Champ : Ménages fiscaux résidant en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Lecture : En 2019 en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 14,4 % des ménages dont le niveau de vie est supérieur à 36 900 euros (9^e décile de la France de province) et dont la personne de référence a moins de 35 ans ont recours aux services à la personne.

Source : Insee, Filosofi 2019.

des motifs de confort ou de meilleure conciliation entre vie familiale et vie professionnelle [Borey, Diel, Muzzolin, 2025].

Le recours aux services à la personne augmente fortement avec l'âge du référent fiscal du ménage : il est de 2 % lorsque ce dernier a moins de 35 ans et de 32 % s'il a 80 ans ou plus. Sur les 241 600 ménages qui y ont recours dans la région, 81 600 sont âgés de 80 ans ou plus. Même les ménages âgés les plus modestes ont un recours supérieur au taux moyen de la région. Ces ménages âgés et modestes peuvent bénéficier de dispositifs spécifiques de soutien, comme l'allocation personnalisée d'autonomie (APA). Ces dispositifs visent principalement à répondre aux besoins d'assistance des personnes dépendantes et à favoriser leur maintien à domicile.

Pour les couples de moins de 65 ans, la présence d'enfants accroît le recours

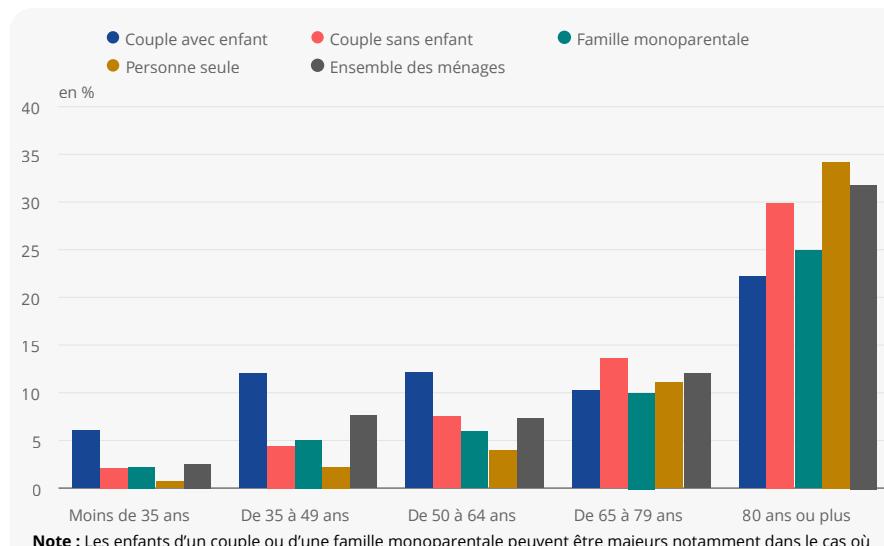
A sein des ménages dont le référent est âgé de moins de 65 ans, les couples avec enfant sont ceux qui ont le plus recours aux services à la personne ► figure 2. Ces ménages peuvent avoir besoin de services relatifs à la garde d'enfant à domicile. À ces services s'ajoutent ceux dédiés au quotidien, comme les activités de ménage. Le recours aux services à la personne est plus fréquent pour les familles ayant un ou deux enfants. Il diminue à partir du troisième enfant, un des parents réduisant souvent son activité professionnelle ou la mettant en suspens.

Les familles monoparentales dont le référent est âgé de moins de 65 ans, qui pourraient avoir les mêmes besoins que les couples avec enfant, sont moins consommatrices de services à la personne. Elles sont moins souvent en emploi et ont des niveaux de vie en moyenne plus faibles que les couples avec enfant.

Les couples avec enfant ont moins recours aux services à la personne à partir de 65 ans. Les enfants, le plus souvent majeurs et vivant au domicile avec leurs parents, peuvent alors être des **proxes aidants**, limitant ainsi le besoin d'une aide extérieure [Blavet, 2023].

Les personnes vivant seules âgées de 80 ans ou plus sont celles qui ont le plus recours aux services à la personne. Cela s'explique par l'absence de conjoint ou d'enfant susceptible de leur apporter une aide régulière, rendant nécessaire le recours à une assistance extérieure pour les actes de la vie quotidienne qui deviennent plus difficiles avec l'avancée en âge.

► 2. Taux de recours aux services à la personne selon le type de ménage et l'âge du référent fiscal



Note : Les enfants d'un couple ou d'une famille monoparentale peuvent être majeurs notamment dans le cas où le référent fiscal a 65 ans ou plus. L'ensemble des ménages comprend également les ménages complexes, non détaillés dans la figure.

Lecture : 6,0 % des ménages en couple avec enfant dont le référent fiscal a moins de 35 ans ont recours aux services à la personne.

Champ : Ménages fiscaux résidant en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Source : Insee, Filosofi 2019.

► Encadré - En 2019, la moitié des utilisateurs déclarent plus de 1 600 euros dans les services à la personne

En 2019, dans la région, la moitié des ménages utilisateurs de services à la personne a dépensé plus de 1 600 euros soit 3,3 % de leurs revenus disponibles (1 300 euros en France de province, soit 3,0 %). Les dépenses en services à la personne sont considérées avant tout dispositif d'aide de l'État (crédits d'impôt, exonération de cotisations sociales, etc.). En Provence-Alpes-Côte d'Azur et en Corse, régions dans lesquelles le taux de recours est le plus faible de France de province, les dépenses des ménages utilisateurs sont les plus élevées. De manière générale, plus le recours est important moins les dépenses en services à la personne sont élevées.

Les dépenses en services à la personne varient fortement : les 10 % des ménages les plus dépensiers y consacrent, avant aides fiscales et sociales, environ 6 000 euros par an, soit 24 fois plus que les 10 % qui dépensent le moins. Ce rapport est proche de celui de la France de province.

La dépense médiane varie de 1 180 euros dans les Alpes-de-Haute-Provence à 1 840 euros dans les Alpes-Maritimes. Elle est proche de la médiane régionale dans les Bouches-du-Rhône et le Var. Elle est de 1 220 euros dans les Hautes-Alpes et de 1 460 euros en Vaucluse.

Un taux de recours parmi les plus faibles de France métropolitaine

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, le taux de recours aux services à la personne (10,6 %) figure parmi les plus faibles de France métropolitaine ► figure 3. Il est plus élevé en Île-de-France (13,3 %) et s'élève en moyenne à 14,0 % en France de province. La Corse présente le taux le plus bas (6,8 %), tandis que les Pays de la Loire, la Bretagne et la Nouvelle-Aquitaine ont les niveaux les plus élevés, dépassant 16 %.

Ce moindre recours aux services à la personne en Provence-Alpes-Côte d'Azur s'observe quel que soit le profil des ménages. Ainsi, parmi les ménages âgés de 80 ans ou plus, le taux de recours atteint 42 % en France de province, soit 10 points de plus que dans la région. De même, parmi les ménages les plus aisés, il s'élève à 39 % en France de

province contre 31 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

En revanche, les différences de structure de population, en termes d'âge, de niveau de vie et de mode de cohabitation, n'expliquent pas la différence de taux de recours avec les autres régions. Si la région avait la même structure de population que la France de province (structure d'âge, de niveau de vie et de mode de cohabitation), les différences observées se renforceraient même un peu, avec un taux de recours en Provence-Alpes-Côte d'Azur passant de 10,6 % à 10,2 %.

La part de ménages modestes est plus importante dans la région qu'en France de province, ce qui tend à limiter le recours aux services à la personne. Mais la région se caractérise également par une légère surreprésentation des ménages aisés et des ménages âgés, ce qui à l'inverse, peut favoriser un recours plus élevé. Le mode de cohabitation a une influence limitée, la

répartition des ménages de la région étant très proche de celle observée en France de province.

Les raisons des écarts de recours entre régions sont multiples et difficilement quantifiables. Les effets des politiques publiques départementales [Devetter, Horn, Jany-Catrice, 2011], notamment en matière de maintien à domicile des personnes âgées [Gramain et al., 2012], les habitudes de vie (entraide familiale), le recours éventuel au travail non déclaré ainsi que la diversité et l'accessibilité de l'offre de services à domicile peuvent affecter le niveau de recours des ménages à ces services.

Entre 2013 et 2019, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, le nombre de ménages utilisateurs augmente au même rythme que le nombre total de ménages. De ce fait, le taux de recours reste stable dans la région. D'une part la composition des ménages selon le niveau de vie, l'âge ou le mode de cohabitation évolue peu au cours de la période en Provence-Alpes-Côte d'Azur. D'autre part, les taux de recours de la région selon ces caractéristiques demeurent eux aussi globalement stables. En France de province, le taux de recours des ménages utilisateurs progresse de 0,5 point. Il augmente notamment de 1,4 point en Bretagne et de 0,9 point dans les Pays de la Loire. En Île-de-France, il baisse légèrement.

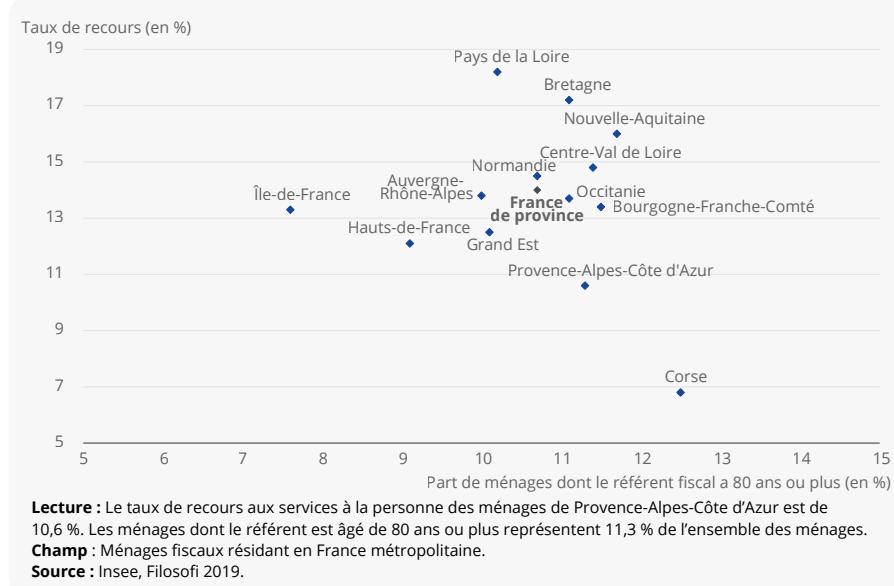
Une consommation de services à la personne plus fréquente en Vaucluse

Au sein de la région, le taux de recours est relativement homogène entre départements : entre 10,1 % dans les Alpes-Maritimes et 12,0 % en Vaucluse. Pourtant, les niveaux de vie sont relativement élevés dans les Alpes-Maritimes et faibles en Vaucluse. Le taux de recours plus élevé en Vaucluse est ainsi en partie lié à une plus forte consommation des ménages aisés. Si les départements de la région avaient la même structure de population, les différences de taux de recours subsisteraient. Les différences de politiques publiques départementales sont un des éléments pouvant expliquer ces écarts. En particulier, celles concernant les personnes âgées et dépendantes sont mises en œuvre par les conseils départementaux [Perruchon et al., 2025].

Une hausse de plus de 60 000 ménages consommateurs de services à la personne d'ici 2050

À horizon 2050, selon les hypothèses retenues d'évolution de fécondité, de mortalité, de migration, et en considérant des taux de recours stables par tranche

► 3. Taux de recours aux services à la personne et part des ménages dont le référent fiscal a 80 ans ou plus, par région



d'âge et mode de cohabitation dans la région, le nombre de ménages ayant recours aux services à la personne s'établirait entre 267 000 et 335 000 selon le scénario de projection considéré

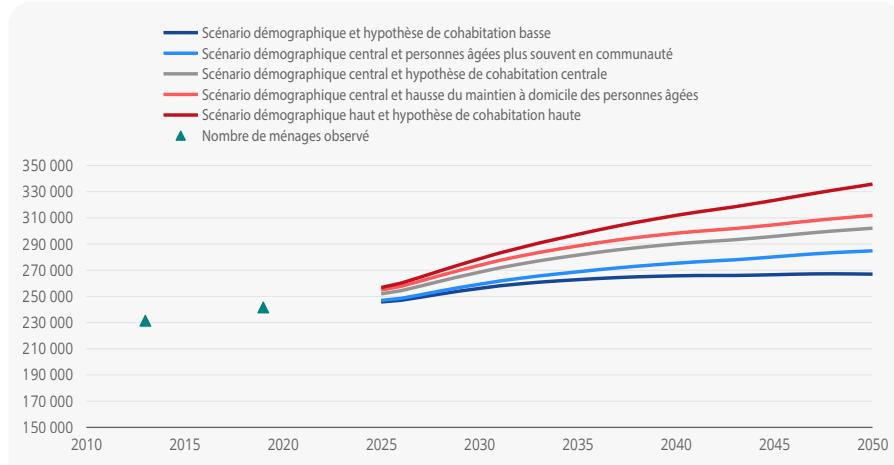
► figure 4 ► méthode.

Dans le scénario central de prolongement des tendances démographiques passées, le nombre de ménages utilisateurs augmenterait de 60 500 et s'élèverait à 302 000, soit une hausse de 25 % (27 % en France de province), quand le nombre total de ménages augmenterait lui de 15 %. Ainsi, en 2050, le taux de recours s'élèverait à 11,5 % dans la région. Une très grande partie de la hausse du nombre de ménages utilisateurs (83 %) s'expliquerait par le vieillissement de la population. La part

des ménages de 80 ans ou plus, les plus consommateurs de services à la personne, passerait en effet de 11 % en 2019 à 16 % en 2050. En 2050, 45 % des ménages ayant recours aux services à la personne auraient un référent âgé de 80 ans ou plus. Cette part est de 34 % en 2019. L'évolution restante s'expliquerait par l'augmentation de la population et dans une moindre mesure par l'évolution des modes de cohabitation (moins de couples et plus de personnes vivant seules).

Sur la période, la hausse serait particulièrement marquée dans les Hautes-Alpes (+39 %), le Var (+35 %) et les Alpes-de-Haute-Provence (+34 %). Elle serait plus modérée en Vaucluse (+28 %) et dans les Bouches-du-Rhône (+23 %), et nettement moindre dans les Alpes-Maritimes (+15 %).

► 4. Évolution et projections du nombre de ménages utilisateurs de services à la personne



En 2019, 82 800 salariés travaillent dans les services à la personne dans la région. Si la consommation évoluait au même rythme que le nombre de ménages utilisateurs, près de 21 000 salariés supplémentaires seraient nécessaires d'ici 2050, à comportements de temps de travail constants. Par ailleurs, avec le vieillissement de la population, l'âge moyen des personnes de référence des ménages utilisateurs augmenterait : ils pourraient ainsi être demandeurs de davantage de services en moyenne. À ces recrutements s'ajouteraient le remplacement des salariés actuels qui auront plus de 65 ans à l'horizon 2050, soit huit salariés actuels sur dix. ●

Raphaël Marais, Olivier Sanzeri (Insee)



Retrouvez davantage de données associées à cette publication sur [insee.fr](#)

► Sources

Le dispositif Fichier Localisé Social et Fiscal (**Filosofi**) a été mis en œuvre afin de disposer d'indicateurs de niveau de vie, d'inégalité et de pauvreté à un niveau local infra-départemental. Il remplace les dispositifs Revenus Fiscaux Localisés (**RFL**) et Revenus Disponibles Localisés (**RDL**) depuis 2012. Il permet d'identifier les ménages usagers des services à la personne et de connaître le montant de leurs dépenses.

Le modèle **Omphale** est utilisé pour calculer les projections de ménages usagers des services à la personne ► méthode.

► Définitions

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation.

Les **déciles** de niveau de vie sont les valeurs qui partagent les ménages en dix parties égales en fonction de leur niveau de vie.

Est considéré comme **proche aidant** d'une personne âgée son conjoint, le partenaire avec qui elle a conclu un pacte civil de solidarité ou son concubin, un parent ou un allié, définis comme aidants familiaux, ou une personne résidant avec elle ou entretenant avec elle des liens étroits et stables, qui lui vient en aide, de manière régulière et fréquente, à titre non professionnel, pour accomplir tout ou partie des actes ou des activités de la vie quotidienne.

► Méthode

Le champ retenu des **services à la personne** dans cette publication est celui du plan de cohésion sociale, dit plan Borloo, tel que défini dans le décret n° 2016-1895 du 28 décembre 2016.

Dans l'étude, les ménages usagers des services à la personne sont définis comme ceux ayant déclaré des dépenses strictement positives de services à domicile, d'après la source Filosofi. La garde d'enfant par les assistants maternels ou en crèche sont exclues de l'étude.

Le niveau de vie médian est nettement plus élevé en Île-de-France que dans les autres régions. Afin d'établir une comparaison pertinente du lien entre le recours aux services à la personne et le niveau de vie en Provence-Alpes-Côte d'Azur, le territoire de comparaison est la France métropolitaine hors Île-de-France.

L'étude s'appuie sur les données observées de 2013 et 2019 et sur des projections sur la période 2019-2050 selon diverses hypothèses.

Dans une première étape, des projections de population sont réalisées à l'aide du modèle Omphale. Celui-ci permet de réaliser, pour un territoire, une projection de l'évolution de la population selon plusieurs scénarios en se basant sur des hypothèses d'évolution de la fécondité, de la mortalité et des migrations. Le scénario central se base sur l'hypothèse d'un prolongement des tendances démographiques observées ces dernières années.

Les projections de ménages sont ensuite obtenues à partir des projections de population et d'hypothèses sur l'évolution des modes de cohabitation. L'hypothèse centrale correspond au prolongement des tendances observées sur la période 2008-2018 (même rythme jusqu'en 2030, puis rythme divisé par deux).

L'hypothèse haute du mode de cohabitation correspond à une baisse de la cohabitation des jeunes de 19 à 30 ans chez leurs parents, des départs en communauté des personnes âgées, de la part des personnes vivant en couple cohabitant et de l'habitat intergénérationnel. L'hypothèse basse du mode de cohabitation correspond aux évolutions inverses.

Enfin, pour construire des projections de ménages usagers des services à la personne, les taux de recours sont appliqués aux projections de ménages. L'hypothèse retenue est le maintien des taux de recours par territoire, tranche d'âge et mode de cohabitation, calculés à partir de Filosofi 2019.

► Pour en savoir plus

- **Borey G., Diel O., Muzzolin L.**, « Forte hausse attendue de la demande de services à la personne d'ici 2050 », Insee Première n° 2042, mars 2025.
- **Durieux S., Sanzeri O.**, « Salariés des services à la personne : surtout des femmes, de faibles salaires », Insee Flash Provence-Alpes-Côte d'Azur n° 107, novembre 2024.
- **Fine J., Monsef A., Novella S.**, « 315 000 ménages de plus entre 2018 et 2050 », Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur n° 124, mars 2024.
- **Perruchon C. et al.**, « Divergences territoriales dans les modalités d'attribution des aides sociales légales (AAH, AEEH, PCH, APA, ASH) et panorama des aides extralégales », Rapport Igas-IGF, juillet 2025.
- **Blavet T.**, « 9,3 millions de personnes déclarent apporter une aide régulière à un proche en situation de handicap ou de perte d'autonomie en 2021 », Drees, Études et résultats n° 1255, février 2023.
- **Gramain A. et al.**, « La prise en charge de la dépendance des personnes âgées à domicile : dimensions territoriales des politiques publiques », MSSH, Rapport final, octobre 2012.
- **Devetter F.-X., Horn F., Jany-Catrice F.**, « Interprétations localement différencierées d'une politique nationale : l'exemple des services à la personne », Revue française des affaires sociales n° 4, février 2012.

